



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP/BUR/73/2
24 octobre 2011
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention sur la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Rome, Italie, 3-4 novembre 2011

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Introduction

1. À l'invitation du Gouvernement de l'Italie et en concertation avec le Président et les membres du Bureau, il a été décidé que la réunion du Bureau se tiendrait les 3 et 4 novembre 2011, à l'Institut supérieur italien pour la protection et la recherche environnementales (ISPRA), Via Curtatone, 3 - 00185 Rome - Italie.
2. Les annotations qui suivent à l'ordre du jour provisoire ont été rédigées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

1^{ère} JOURNÉE: JEUDI 3 NOVEMBRE 2011

Point 1 de l'OdJ: Ouverture de la réunion (9h)

3. La réunion sera ouverte le jeudi 4 novembre 2011 à 9h30 par le Président du Bureau, M. Mohamed Benyahia. Il est prévu qu'un représentant du pays hôte souhaitera également la bienvenue aux membres du Bureau.

Point 2 de l'OdJ: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

4. L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat a été distribué sous la cote UNEP/BUR/73/1.
5. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire. Un service d'interprétation simultanée en anglais, arabe et français sera assuré à toutes les séances.
6. Il est prévu que le Bureau abordera tous les points de l'ordre du jour au cours de la journée et demie que durera la réunion, dont un relevé de décisions. Il est envisagé de clore la réunion du Bureau le vendredi 4 novembre à 13 heures après qu'elle ait adopté ses conclusions et recommandations. Le rapport de la réunion sera rédigé par le Secrétariat et communiqué ultérieurement aux membres du Bureau pour adoption par voie électronique.

Point 3 de l'OdJ: Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées au cours de la période janvier 2010-septembre 2011, y compris un rapport sur l'état des dépenses

7. La Coordinatrice du PAM présentera le document UNEP/BUR/73/3 intitulé "*Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées au cours de la période janvier 2010-septembre 2011*".
8. Les membres du Bureau seront invités à formuler des observations, à prendre note des progrès accomplis dans l'exécution des activités et à conseiller le Secrétariat s'ils le jugent utile.

Pause café : 10h30 – 10h45

Point 4 de l'OdJ: Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques (10h45 – 17h30)

9. La Coordinatrice du PAM présentera le document UNEP/BUR/73/4 sur les questions spécifiques.

10. Le Bureau sera invité à avoir des échanges de vues sur les questions suivantes :

4.a Composition du Comité de respect des obligations

11. Le Secrétariat présentera les sections 1.1 et 1.2 du document UNEP/BUR/73/4 relatives aux amendements proposés par le Comité de respect des obligations : i) au paragraphe 6 des Procédures et mécanismes de respect des obligations adoptés par la Décision IG.17/2 ; ii) au Règlement intérieur du Comité de respect des obligations adopté par la Décision 19/7 de la Seizième réunion des Parties contractantes.

12. Le Bureau sera appelé à faire part de ses avis concernant les amendements proposés et leur soumission à la Dix-septième réunion des Parties contractantes pour adoption.

4.b Coopération avec les autres organisations

13. La Coordinatrice du PAM, se référant à la section 2 du document UNEP/BUR/73/4, informera les membres du Bureau des progrès accomplis dans l'instauration d'accords de coopération avec le Secrétariat de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

14. Les membres du Bureau seront invités à faire part de leurs avis et de leurs recommandations s'il y a lieu.

15. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Coordinatrice du PAM renseignera les membres du Bureau au sujet d'*InforMEA - Portail des Nations Unies sur les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME)* ainsi que de l'opportunité et des avantages qui s'offrent au PAM de participer à cette initiative, notamment quant à la possibilité de relier le système de rapports du PAM/PNUE à celui d'*InforMEA* au moyen d'un dispositif de collecte automatisé.

16. Le Bureau sera invité à faire part de ses avis concernant la liaison proposée avec *InforMEA*.

4.c Stratégie de communication

17. Le Coordinateur adjoint du PAM informera la réunion des progrès accomplis dans l'élaboration d'une stratégie d'information et de communication du PAM sur la base des résultats d'une évaluation prospective de l'ensemble du PAM dans ce domaine. Le projet final de stratégie d'information et de communication est soumis à la présente réunion comme document d'information.

18. Les membres du Bureau seront invités à faire part de leurs avis et de leurs recommandations s'il y a lieu.

4.d Commission méditerranéenne du développement durable

19. La Coordinatrice du PAM présentera, en se référant à la section 4 du document UNEP/BUR/73/4, les options d'amélioration de la CMDD et de sa composition à la lumière des nouvelles réflexions en cours, notamment celles exprimées lors des délibérations de la 14^e réunion de la CMDD tenue à Budva (Monténégro) en 2011.

20. Les membres du Bureau seront invités à faire part au Secrétariat de leurs avis et de leur conseils quant aux orientations, au rôle et aux modalités de la CMDD dans l'avenir.

Pause déjeuner: 13h – 14h30

4.e Organisation de la réunion des Points focaux du PAM

21. La Coordinatrice du PAM informera la réunion des préparatifs de la réunion des Points focaux qu'il est proposé de tenir à Athènes du 29 novembre au 2 décembre 2011. Elle présentera la liste des projets de décisions en cours d'élaboration par le Secrétariat pour soumission à la réunion des Points focaux du PAM pour examen et transmission ultérieure à la Dix-septième réunion des Parties contractantes.

22. Les membres du Bureau seront invités à examiner la liste proposée de projets de décisions et à faire part de leurs avis et de leurs orientations au Secrétariat sur l'organisation de la prochaine réunion des Points focaux du PAM.

Pause café: 16h – 16h15

4.f Grands axes du Programme de travail proposé pour 2012-2013

23. La Coordinatrice du PAM, se référant à la section 6 du document, présentera les questions émergentes intéressant directement le PAM et auxquelles une attention toute spéciale a été accordée dans la préparation du Programme de travail pour 2012-2013.

24. Le Bureau sera invité à faire part au Secrétariat de ses observations et de ses orientations afin que soit finalisé le Programme de travail avant la prochaine réunion des Points focaux du PAM.

4.g Dispositions administratives régissant l'action du PNUE en tant qu'Administrateur de la Convention de Barcelone

25. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres du Bureau approfondiront leur examen de la proposition du PNUE de coopérer avec les Parties contractantes afin de clarifier et d'actualiser les dispositions administratives régissant son action en tant qu'Administrateur de la Convention de Barcelone.

26. Pour faciliter les délibérations sur cette question, le Secrétariat a distribué un document d'information donnant un exemple de mémorandum d'accord pouvant servir de modèle pour élaborer un mémorandum d'accord spécifique entre le PNUE et la Convention de Barcelone.

Point 5 de l'OdJ: Préparation de la Dix-septième réunion des Parties contractantes (17h30 – 18h15)

27. La Coordinatrice du PAM informera les membres du Bureau des préparatifs de la Dix-septième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et de la proposition du Gouvernement de la France de la tenir à Paris sur trois jours pendant la semaine du 6 au 10 février 2012. Dans ce contexte, elle présentera le document UNEP/BUR/73/5 contenant des éléments que le Secrétariat souhaiterait porter à la connaissance du Bureau.

28. Le Bureau sera invité à donner son avis et ses orientations au Secrétariat.

Point 6: Questions diverses (18h15 – 18h30)

29. La réunion abordera toutes autres questions qui pourraient être soulevées au cours de ses délibérations. Au moment de rédiger le présent ordre du jour annoté, le Secrétariat n'avait à proposer aucune question au titre de ce point.

2^e JOURNÉE: VENDREDI 4 NOVEMBRE 2011

Point 7 de l'OdJ: Conclusions et décisions (10h00 – 12h45)

30. Le Secrétariat soumettra pour adoption un relevé de conclusions et recommandations. Le rapport de la réunion sera communiqué aux membres du Bureau pour adoption à un stade ultérieur.

Point 8 de l'OdJ: Clôture de la réunion

31. Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le Président du Bureau le vendredi 4 novembre 2011 à 13 heures.

EMPLOI DU TEMPS

Jeudi 3 novembre 2011			
9h - 10h30	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux 3. Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées au cours de la période janvier 2010-septembre 2011, y compris un rapport sur l'état des dépenses	Président du Bureau	Documents de travail UNEP/BUR/73/1 UNEP/BUR/73/2
		Coordonnatrice du PAM	UNEP/BUR/73/3
10h45 - 13h	4. Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques (4.a , 4.b, 4.c, 4.d)	Coordonnatrice du PAM	Document de travail UNEP/BUR/73/4
14h30 - 17h30	4. Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques (4.e , 4.f, 4.g)	Coordonnatrice du PAM	Document de travail UNEP/BUR/73/4
17h30 – 18h15	5. Préparation de la Dix-septième réunion des Parties contractantes	Coordonnatrice du PAM	Document de travail UNEP/BUR/73/5
18h15 – 18h30	6. Questions diverses	Coordonnatrice du PAM	
Vendredi 4 novembre 2011			
10h30	7. Conclusions et décisions	Président du Bureau et Secrétariat	Projets de décisions (prises en séance)
13h	8. Clôture de la réunion	Président du Bureau	

Note:

Jeudi 3 novembre

Pauses café: 10h30 - 10h45 et 16h - 16h15

Pause déjeuner: 13h-14h30